

L'ÉCO-CITOYEN



BULLETIN D'INFORMATIONS DU SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

N° 15 - NOVEMBRE 2015

Édito



Madame, Monsieur,

Il y a quelques semaines, nous avons tous reçu nos impôts fonciers avec, pour la plupart d'entre nous, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si nous avons pu contenir son augmentation moyenne, nous constatons tous qu'elle continue à évoluer. Cela soulève souvent la question : pourquoi trier nos déchets ?

Pour une raison très simple, c'est que le tri est générateur d'économies et que si nous arrêtons de trier, c'est en moyenne 14€ de plus par habitant que nous aurions à payer. Il faut savoir que la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée par votre collectivité est mal nommée. En effet, elle sert à financer la collecte des déchets mais aussi leur traitement, le fonctionnement des déchèteries et une partie des investissements du SIRTOM. C'est aujourd'hui un ensemble de services que nous assurons auprès des usagers.

Or, une réglementation toujours plus contraignante car plus respectueuse de l'environnement demande une évolution permanente des modes de traitement. On est passé de la « canche » communale aux usines d'incinération équipées de systèmes complexes de valorisation énergétique et de captage des polluants. Les déchèteries rencontrent un succès inespéré (de moins en moins de dépôts sauvages mais de plus en plus de tonnages en déchèteries) engendrant un coût de plus en plus élevé.

Si nous travaillons depuis plusieurs années à un projet de valorisation de nos ordures ménagères, il n'en reste pas moins que nous devons poursuivre nos efforts en matière de tri. Petit rayon de soleil, en nous comparant avec des secteurs identiques au nôtre, nous constatons que nous faisons partie des bons élèves de la classe en terme de coût par habitant, mais aussi de qualité de tri. Les deux ayant une relation assez étroite, même si d'autres paramètres ont aussi une influence sur ce résultat. Cela doit nous encourager à poursuivre individuellement mais aussi collectivement nos efforts. C'est en tout cas l'engagement que prennent vos élus au SIRTOM.

Thierry AUBIN,
Président



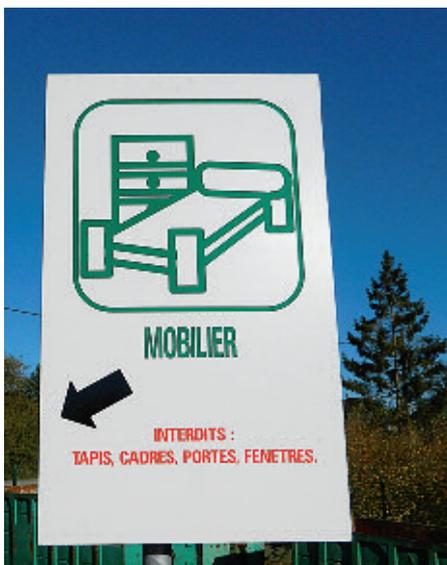
Prévention

À l'occasion de la semaine de réduction des déchets, déposez vos textiles dans les conteneurs prévus à cet effet.



Règlement de collecte

Le Sirtom s'est doté d'un règlement de collecte rendant le tri obligatoire.



Benne mobilier

La déchèterie de Caligny s'équipe d'une benne pour les meubles.

SIRTOM DE LA RÉGION FLERS-CONDÉ

10, rue Blin - 61100 FLERS

Tél. : 02 33 62 21 00 - Fax : 02 33 62 21 01

E-mail : contact@sirtom-flers-conde.fr

 www.sirtom-flers-conde.fr

Stop Pub : halte aux papiers superflus

Si vous ne souhaitez plus recevoir les publicités, mettez un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres.

Des Stop Pub sont disponibles dans les locaux du SIRTOM, 10, rue Blin à Flers ou dans votre mairie.

Si vous aimez recevoir la publicité, surtout, une fois lues, déposez-les dans la poubelle de tri. En adoptant ce geste, vous redonnez une vie au papier.

Grâce au Stop Pub, un foyer témoin a pu réduire le poids de ses poubelles de 11 kg par personne et par an.



Tous les papiers se recyclent

Journaux Magazines	Publicités Prospectus	Enveloppes Papiers	Catalogues Annuaire	Courriers Lettres	Livres Cahiers

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

Déchets spécifiques des ménages : tous à la déchèterie !



Les déchets issus des produits de bricolage, d'entretien et jardinage - peinture, désherbant ou encore alcool à brûler - sont des déchets dits « spéciaux » contenant des substances polluantes, nocives pour l'homme ou l'environnement, et ne doivent pas être jetés avec les déchets ménagers, ni dans les canalisations. Pour qu'ils suivent la filière de traitement spécifique, un seul geste : les rapporter en déchèterie **dans leur emballage d'origine**.

Les produits d'entretien font partie de notre quotidien. Pour réduire la toxicité des produits ménagers, vous pouvez les fabriquer vous-même à partir de produits de base : vinaigre blanc, cristaux de soude, bicarbonate de soude ou encore savon de Marseille.

Réduire ses déchets en quantité mais aussi en toxicité.

On trouve aujourd'hui les recettes de ces produits au naturel et souvent économiques sur internet, dans des livres ou des magazines.

Réduisons nos déchets, Changeons nos habitudes

Au 1^{er} semestre 2015, le SIRTOM a lancé sur l'arrondissement de Basse-Normandie une campagne animée par le GRAPE (Groupement Régional Arrondissement) de Basse-Normandie et financée par le Département.

14 foyers volontaires ont ainsi pesé leurs déchets pendant deux mois en adoptant de nouvelles habitudes, puis deux mois en adoptant de nouvelles habitudes. Les foyers ont réussi à produire encore moins de déchets. Les plus efficaces ont adopté des habitudes de prévention proposés (boire l'eau du robinet, moins emballés,...), les plus efficaces ont adopté un autocollant « Stop-Pub » sur la boîte aux lettres.

Une seconde vie pour nos vieux appareils électriques

Pour réduire vos déchets, pensez don, réparation, location.

- 1) **Votre téléviseur ou machine à laver est encore en état de fonctionnement**, donnez-lui une seconde vie en le vendant, le donnant à une connaissance ou à une association.
- 2) **Votre appareil est définitivement hors d'usage**, ramenez-le en magasin lors de l'achat d'un équipement neuf ou déposez-le à la déchèterie. Les matériaux qui le composent seront recyclés et les substances dangereuses neutralisées. N'oubliez pas de ramener les jouets à piles, les petits appareils comme les télécommandes, les téléphones, les clés USB.



- 3) **Vous avez besoin de matériel pour du bricolage, du jardinage de courte durée**. Avant l'achat, pensez à emprunter celui d'un voisin, d'une connaissance ou à la location chez un professionnel ou entre particuliers, ou encore à l'achat d'occasion.

Un composteur dans votre jardin

En compostant vos déchets de cuisine et de jardin, vous diminuez d'environ 30 % le poids de votre poubelle d'ordures ménagères, et vous apportez un amendement de qualité à votre jardin.

Le SIRTOM met à votre disposition deux modèles de composteurs, en bois traité, fabriqués par l'ESAT Les Ateliers du Bocage de Flers et disponibles dans nos locaux 10, rue Blin à Flers.

En pratiquant le compostage, un foyer témoin a réduit de 67 kg par an et par personne sa quantité de déchets.

Prix: composteur 300 litres: 25 €
composteur 600 litres: 30 €
(règlement par chèque uniquement).

La vente est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire du SIRTOM et limitée à un composteur par foyer. Un justificatif de domicile vous sera demandé lors de l'achat.



nos déchets! nos habitudes!

Sur son territoire une « opération foyers témoins », par le biais des Associations de Protection de l'Environnement et du Conseil départemental de l'Orne.

Changer ses habitudes tout d'abord un mois sans changer leurs habitudes. Bien que déjà sensibilisés, les habitants ont pu réduire leurs déchets (-14 %). Parmi les gestes de sensibilisation, limiter les impressions, choisir des produits locaux, etc. **été le compostage et l'apposition d'un couvercle aux lettres.**

Textiles, linge de maison et chaussures: tout sauf des déchets

Vous avez dans vos placards un pull trop petit, un jean déchiré, des chaussures usées. Ne les jetez pas dans votre sac d'ordures ménagères! Ils auront une seconde vie si vous les portez au conteneur « textiles ». Ceux en bon état sont revendus à petits prix dans les boutiques solidaires des associations locales*, ou remis sur le marché étranger. Ceux qui sont trop usés sont recyclés comme chiffons, matériaux d'isolation, revêtement routier...

Déposez dans les conteneurs « textiles »: **les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie. Même usés, tachés ou déchirés, ils seront valorisés.** Par ailleurs pour des aspects pratiques, il est important que les vêtements soient propres, secs et déposés en sacs, les chaussures liées par paire.



Jeté à la poubelle, le vieux jean est un déchet. Mis au conteneur textiles, c'est une matière valorisable.

Retrouvez l'emplacement des conteneurs et plus d'informations sur le site www.lafibredutri.fr

*Associations Agir La Redingote de Flers et Aux Fringues de Condé-sur-Noireau

Le tri, c'est aussi dans la salle de bains

Le tri se fait dans toutes les pièces de la maison, la cuisine, le salon, le bureau, le garage, la chambre et bien sûr, dans la salle de bains.

À trier



À jeter dans votre sac d'ordures ménagères



Adoption d'un règlement de collecte

Le règlement de collecte a été voté par les représentants des collectivités membres du SIRTOM (élus des communes et communautés de communes et d'agglomération) le 25 juin dernier.

Ce document peut être consulté sur le site internet du SIRTOM.



Que dit le règlement de collecte ?

Il rappelle les jours de collecte des déchets sur le territoire du SIRTOM.

- Les déchets doivent être sortis uniquement le jour de la collecte, 19h pour les collectes du soir, ou la veille à partir de 20h pour les collectes du matin.
- Les déchets sortis un autre jour ou les dépôts « sauvages » de déchets peuvent faire l'objet d'une amende ou d'une facturation du coût de collecte et traitement.

Il rend le tri des recyclables obligatoire.

- Les agents du SIRTOM sont habilités à vérifier le contenu des sacs et bacs présentés à la collecte.
- Les équipes de collecte peuvent refuser de ramasser les déchets recyclables mal triés ou les ordures ménagères contenant des déchets recyclables (notamment des emballages en verre, qui doivent être apportés au conteneur).



Il prend des dispositions pour faciliter le travail des agents de collecte.

- Les poubelles peuvent être présentées soit en bacs aux normes (NF EN 840) qui peuvent être pris par le lève-conteneur, soit en sacs de moins de 12 kilos, uniquement sur la voie publique.
- Rien ne doit gêner le passage des bennes (véhicule en stationnement, branchages, haies).
- Les collectes en marche arrière sont interdites.

Il rappelle que certains déchets ne sont pas pris en charge par le service public, par exemple :

- Les déchets d'activité de soin piquants-tranchants, qui font l'objet d'une collecte en pharmacie.
- Les bouteilles de gaz, qui doivent être reprises par les enseignes qui les vendent.
- Les déchets des professionnels qui ne peuvent pas être assimilés à des ordures ménagères.

Jours fériés

Les équipes de collecte du SIRTOM ne connaissent que trois jours fériés : **le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.**

Toutes les collectes de la semaine faisant suite à l'un de ces jours fériés sont reportées au lendemain.

Par exemple, pour un vendredi 25 décembre :

- Les collectes du jeudi 24 sont avancées de deux heures, en raison du réveillon.
- Celles du vendredi 25 ont lieu le samedi 26.

Le lundi suivant, les collectes reprennent leur rythme normal, jusqu'au 1^{er} janvier.

Une benne mobilier à Caligny

Début octobre, vous avez dû voir du changement à la déchèterie de Caligny : une benne MOBILIER a pris place dans laquelle il faut déposer TOUS VOS DÉCHETS ISSUS DE MEUBLES, QUELLE QUE SOIT LA MATIÈRE QUI LES COMPOSE : vieux matelas, armoire en bois, siège de jardin en plastique. Tout sera collecté par Eco-mobilier pour être trié, broyé et recyclé.



Si vos vieux meubles peuvent encore servir, préférez leur donner une seconde vie en les revendant ou en les donnant.

Éco-École



Après la labellisation de l'école du Sacré-Cœur de Saint-Georges-des-Groseillers et du collège Sévigné de Flers sur l'année scolaire 2014-2015, le RPI Saint-Clair-de-Halouze - La Chapelle-Biche et l'école M^{me} de Sévigné de Condé-sur-Noireau se lancent pour l'année scolaire 2015-2016 avec l'aide du SIRTOM et du CPIE Collines Normandes.

Rapport annuel

Chaque année, le SIRTOM de la région Flers-Condé édite son Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères. Vous pouvez consulter ce rapport sur le site internet du SIRTOM, rubrique documentations.

Déchets indésirables au centre de tri

Après avoir transité par l'ECOpôle de Messei, les emballages recyclables et papiers (sauf le verre) sont envoyés au centre de tri VALORPÔLE du Mans, pour être séparés par familles de matériaux (acier, aluminium, carton, brique alimentaire, trois sortes de plastiques et papier) puis acheminés vers les usines de recyclage. Si une majeure partie du process est mécanisée, certaines opérations de tri sont toujours réalisées à la main. Aussi, ne mettez pas au recyclage des déchets dangereux ou insalubres tels que seringues, cadavres d'animaux, litère qui non seulement polluent les recyclables mais qui dégradent aussi les conditions de travail des opérateurs de tri.



DÉCHÈTERIES

Les déchèteries vous accueillent sur les communes de :

**CALIGNY • TINCHEBRAY • LA FERTÉ-MACÉ
LA FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS
CONDÉ-SUR-NOIREAU • LA CARNEILLE • PIERRES**

Pour connaître les jours et horaires d'ouverture,
consultez le site internet du Sirtom

www.sirtom-flers-conde.fr

ou appelez-nous au **02 33 62 21 00**

ou **N° Vert 0 800 00 49 34**

